LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4488 du 17 juillet 2026 des honorables députés Georges Engel et Mars Di Bartolomeo au sujet de la hausse des prix de gros de l'électricité et impact sur le Resilienzpak

1. **Le Gouvernement dispose-t-il d'une évaluation actualisée de l'exposition du Luxembourg à la flambée des prix de gros, observée depuis début juillet ? Le cas échéant, comment le gouvernement réagira-t-il à cette situation ?**

Le Luxembourg forme avec l'Allemagne une zone de marché commune de gros (common Germany-Luxembourg bidding zone), dans laquelle l'électricité s'échange selon un même signal de prix de marché, sous réserve des contraintes du réseau européen interconnecté. Le prix de gros observé au Luxembourg est donc essentiellement celui du marché allemand.

Les chiffres récemment cités dans les médias concernent surtout le marché de court terme ou *spot* (day-ahead ou intraday). Ainsi, le prix belge supérieur à 1 000 €/MWh le 24 juin 2026 constitue avant tout un événement de marché spot, révélateur d'une tension ponctuelle sur certaines heures. Le marché spot reflète l'équilibre instantané entre l'offre et la demande et est particulièrement sensible par exemple aux vagues de chaleur, aux indisponibilités de production, aux variations du vent et du solaire, aux contraintes de réseau ou aux prix du gaz lorsque les centrales à gaz deviennent marginales. Dans le contexte du marché spot, il peut être raisonnablement parlé d'une flambée ponctuelle des prix spot européens durant l'été en cours, caractérisée par des épisodes de très forte volatilité et par des prix exceptionnellement élevés observés sur certaines heures ou certaines journées.

Toutefois, pour le Luxembourg, dont l'approvisionnement s'inscrit dans le marché intégré Allemagne-Luxembourg, l'évaluation de l'exposition doit avant tout se fonder sur l'évolution des marchés à terme. Pour rappel, un marché à terme est un marché sur lequel l'électricité est achetée ou vendue aujourd'hui pour être livrée plus tard, dans plusieurs mois ou plusieurs années, avec l'objectif principal de se protéger contre les variations futures de prix. Ce sont les marchés à terme qui déterminent largement les coûts d'approvisionnement futurs des fournisseurs et donc les tarifs des consommateurs.

Dans une première approche, il peut être confirmé que l'impact de la hausse des prix spot de juin-juillet 2026 sur les marchés à terme germano-luxembourgeois a été bien inférieur à celui observé sur les marchés spots. Les marchés à terme réagissent souvent davantage aux anticipations qu'aux pénuries réelles. Ainsi, il n'est pas exclu qu'une escalade géopolitique durable puisse pousser les prix des marchés à terme à la hausse avant même qu'un problème d'approvisionnement ne se matérialise et avoir une influence sur les coûts d'approvisionnement des fournisseurs.

Dans ce contexte le Gouvernement continue son soutien au développement de la production d'électricité locale basée sur les énergies renouvelables. Ce développement, outre de supporter la résilience et l'indépendance du Luxembourg dans le secteur énergétique, contribue à soutenir la production nécessitée dans la zone de marché commune de gros avec l'Allemagne et à avoir une influence apaisante sur les niveaux de prix.

2. **Le Gouvernement dispose-t-il d'indications relatives à l'évolution attendue des prix de gros pour l'hiver 2026-2027, notamment au vu des contrats à terme déjà orientés à la hausse ?**

Le STATEC suit en continu l'évolution des cotations des contrats à terme sur l'électricité, qui constituent l'information de référence sur les anticipations de marché. Ces cotations sont au cœur des prévisions des tarifs de l'électricité du STATEC, décrit dans l'étude thématique 7.2 de la Note de conjoncture 1-23.

Les marchés anticipent un renchérissement de l'électricité sur la saison de chauffe. En effet, les cotations trimestrielles font apparaître un écart entre les contrats livrables sur l'été en cours (75 EUR/MWh) et ceux portant sur l'hiver 2026-2027 (130 EUR/MWh). Cette orientation se retrouve également dans la dynamique récente des contrats annuels : l'ensemble des contrats d'échéance 2027 a progressé d'environ 9% entre juin et juillet 2026.

Ces tensions anticipées sur l'équilibre offre-demande de l'hiver à venir tiennent à plusieurs facteurs. Les réserves hydrauliques norvégiennes sont tombées fin juillet à leur plus bas niveau depuis vingt ans. Les stocks de gaz européens s'établissent quant à eux nettement en deçà de leur moyenne saisonnière, dans un contexte de tensions géopolitiques rappelé par la question. Ces facteurs, par nature évolutifs, sont susceptibles de s'atténuer ou de s'amplifier d'ici à l'hiver.

Le STATEC confirme qu'à l'inverse des facteurs précédents, qui pèsent sur l'ensemble de la saison de chauffe et sont à ce titre intégrés dans les cotations à terme, les pics de prix au comptant ou spot reflètent des aléas de très court terme, au premier rang desquels la météorologie. Il s'agit là de facteurs transitoires, dont la résorption est attendue avec le retour de conditions climatiques normales et qui ne préjugent pas de l'évolution des prix sur l'hiver.

La hausse des prix de gros ne se répercute ni immédiatement, ni intégralement, sur les factures des ménages comme il a été montré à l'étude thématique précitée. Les fournisseurs luxembourgeois s'approvisionnent essentiellement à terme, plusieurs années avant la livraison. Concrètement :

- les contrats annuels déterminent à eux seuls environ 85% de la composante énergie du prix final, le solde étant assuré par des contrats trimestriels et mensuels ;
- parmi ces contrats annuels, ceux portant sur la livraison pour l'année suivante (t+1) ne représentent qu'environ 30% des volumes, soit de l'ordre de 25% de la composante énergie hors taxes — le reste ayant été acquis deux à trois ans à l'avance ;
- la hausse de 9% observée sur les contrats d'échéance 2027 ne se transmettrait donc qu'à hauteur d'environ 2% sur la composante énergie du prix final, avant dilution par les frais de réseau, les taxes et le mécanisme de compensation.

Le STATEC continuera à suivre de près les anticipations de marché et à évaluer, à partir de son modèle de prévision des tarifs de l'électricité, l'impact potentiel sur les prix de l'énergie au Luxembourg.

Luxembourg, le 19/08/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles